

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

28 octobre 1999 – n° 1405
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Helvetia, fais-moi peur!

LES COMMENTAIRES DES élections fédérales donnent dans le registre des catastrophes naturelles — raz-de-marée, cataclysme, tremblement de terre. Ceux qui hier encore minimisaient l'enjeu parlent de bouleversement. Dans le ton, la délectation le dispute à la stupeur: du jamais vu, mais enfin du mouvement dans la morne plaine helvétique.

Bien sûr la progression du parti qui persiste à se placer au centre est remarquable dans le contexte suisse, en sièges et surtout en suffrages. Mais ne succombons pas au langage insidieux de ses leaders qui tentent de faire accroire que le peuple adhère à leur programme. L'UDC reste une formation de taille moyenne, comme les autres partis gouvernementaux. Seule, elle est le plus souvent impuissante, comme l'illustrent ses nombreux échecs en votation populaire.

À y regarder de plus près, il s'agit davantage d'une recomposition du paysage politique que d'un grand chambardement. En phagocytant l'extrême droite, en bousculant les démocrates-chrétiens dans leurs bastions traditionnels et en faisant campagne dans pratiquement l'ensemble du pays, l'UDC fait le plein d'un électorat conservateur jusqu'alors dispersé. Ce regroupement peut se révéler positif s'il libère radicaux et démocrates-chrétiens de leur aile la plus dure. Par ailleurs l'UDC ne constitue pas un bloc

homogène, tirillée qu'elle est entre ses tendances modérée et zurichoise. Dès lors le discours catastrophiste, qui revêt de brun cette formation, apparaît totalement déplacé et inadapté pour une riposte politique.

La force de l'UDC résulte de la faiblesse de ses adversaires qui ont déserté le terrain de l'engagement militant. Car ce parti laboureur à longueur d'année et pas seulement quelques mois avant l'échéance électorale, organisant sans relâche des réunions dans les quartiers et les villages, à l'écoute des thèmes qui préoccupent la population. Les réponses apportées par l'UDC

C'est donc une stratégie offensive qui s'impose

sont certes simplistes, fausses, populistes, mais pas les questions et les peurs qu'expriment les gens qui suivent

cette formation politique. Que les autres partis proposent leurs réponses au lieu de se contenter de dénoncer l'adversaire comme on a pu l'observer au cours de la campagne.

C'est donc une stratégie offensive qui s'impose, sur l'Europe comme sur les grands dossiers de la prochaine législature (voir p. 3). Non pas sur la base d'un programme commun des partis bourgeois et des socialistes, mais à partir des positions clairement exprimées de chacun. Et de la volonté fermement affirmée d'aboutir ensemble à des solutions majoritairement acceptables, à force de compromis. Car, n'en déplaise aux matamores de tous poils, le coup de force n'a jamais permis de gouverner ce pays. JD

Une affaire de volonté politique

Commentaire et analyse sur l'accident ferroviaire de Paddington, près de Londres.

LA CATASTROPHE FERROVIAIRE DE Paddington près de Londres – plus de trente victimes au début d'octobre – n'a pas manqué de raviver la controverse sur les privatisations des services publics. Sécurité négligée, dégradation de la qualité du service, c'est la faute aux privatisations. Une conclusion hâtive qui relève plus de l'a priori idéologique que de l'analyse des faits.

C'est en 1996 que le gouvernement Major procède à la mise aux enchères des droits d'exploiter les lignes du réseau ferré britannique. Vingt-cinq sociétés se partagent ces droits pour une période de sept ans. Dans la foulée, les conservateurs créent une société, Railtrack, propriétaire de l'ensemble du réseau – rails, signaux et gares – dont les actions sont offertes au public. Cette double opération se fait à un prix nettement inférieur à la valeur commerciale réelle du réseau, car les investisseurs craignent une renationalisation en cas de victoire des travaillistes.

Pourtant le gouvernement conservateur fait une bonne affaire. Non seulement il encaisse quelques milliards de livres mais surtout il se débarrasse d'un réseau en mauvais état – les spécialistes estiment qu'il correspond aux stan-

dards des années soixante – pour ne pas avoir à investir dans sa modernisation.

Si les conservateurs ne jurent que par les privatisations, ils se révèlent de piètres réalisateurs. Ainsi, si les exploitants peuvent augmenter leur chiffre d'affaire et donc leurs profits en développant le transport – plus de trains, plus de passagers –, Railtrack doit se contenter d'une rétribution fixe de la part des exploitants. Une règle qui n'incite pas la société à investir dans le renouvellement des infrastructures.

Ce bref rappel des faits indique que la qualité du transport ferroviaire, comme de tout autre service public d'ailleurs, est affaire de volonté politique, quelle que soit la nature publique ou privée de l'opérateur. La mission – garantir la fourniture d'une prestation d'intérêt public – reste une tâche étatique. Dès lors, lorsque l'Etat confie son exécution à un opérateur privé, il doit définir les conditions propres à garantir la qualité et la quantité de cette prestation. Cette volonté politique peut faire défaut aussi bien dans un scénario étatiste – en Grande-Bretagne avant 1996 et en Italie aujourd'hui – que dans le cas d'une délégation de tâche à un opérateur privé. *jd*

BASE LÉGALE

Papon et la nouvelle Constitution

LA NOUVELLE CONSTITUTION fédérale n'est toujours pas en vigueur plusieurs mois après son approbation par le peuple et les cantons. La conseillère fédérale Ruth Metzler, pour justifier l'expulsion de Maurice Papon, a cité les articles 70 («La Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse») et 102, al. 8 (Le Conseil fédéral «veille aux intérêts de la Confédération au dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux, et il est, en général, chargé des relations extérieures»). Ce sont les formules de l'ancienne Constitution.

La nouvelle Constitution a transposé à l'article 121 la disposition essentielle, mais dans une nouvelle rédaction : «Les étrangers qui menacent la sécurité du pays peuvent être expulsés de

Suisse» (art. 121, al. 2).

On remarquera que l'ancien texte, toujours en vigueur, était mieux adapté à la situation. «Compromettre la sûreté extérieure» est plus extensif que «menacer la sécurité du pays». Ce qui n'a pas empêché plusieurs commentateurs d'écrire que, grâce à la nouvelle Constitution, le Conseil fédéral a pu fonder sa décision d'expulsion.

Au même chapitre, on relèvera que des milieux fédéralistes pointilleux se sont offusqués de l'usage que l'Office fédéral de la culture faisait de ses nouvelles compétences; en effet la Confédération peut désormais «promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale» (art. 69). Mais si la nouvelle Constitution n'est pas en vigueur, sur quelle base prend-il ses décisions? *ag*

Notes sur une soirée électorale

Après la journée électorale de qualité organisée par la TSR, quelles sont les perspectives pour la prochaine législature?

LA TÉLÉVISION ROMANDE nous a infligé assez de débats préélectorales fastidieux – mais nul n'était tenu de les suivre – pour ne pas la féliciter d'avoir animé une soirée-résultats vivante par une répartition du plateau entre diffusion des résultats, commentaires, débats, et interviews en circulant au «bar». Et puis, c'est l'avantage de l'après-vote: quiconque est tenté de redérouler le programme s'attire la remarque coupe-élan: inutile d'en faire trop, le peuple a voté. En revanche, devant les résultats, il y a une vérité du comportement toujours révélatrice.

Si les invités étaient assez représentatifs de la nomenclatura politique romande, à relever qu'à Zurich, au même moment, se tenait une table ronde avec la participation de tous les présidents des partis suisses.

L'ambiguïté des médias est faite à la fois de leurs convictions propres et de leur désir de dramatisation. Si Blocher n'existait pas, ils l'inventeraient: d'abord pour le diaboliser, puis pour l'humaniser, dans un jeu d'aller et retour équivoque. On parle du tribun, c'est politiquement simple; mais peu

d'analyses mettent en évidence concrètement les répercussions sociales des votes de l'UDC. Christiane Langenberger, faisant remarquer à un journaliste de la Radio romande la profusion de colonnes consacrées à Blocher dans la presse romande (*Le Temps*, mais aussi ajouterons-nous, les hebdomadaires) eut droit à la réponse stéréotypée: «vous voulez dire que c'est la faute aux médias?» Il y aurait une manière simple de faire un constat objectif: c'est de prendre un centimètre et de mesurer les colonnes et les pages. Qui fera l'exercice?

En tout cas, le deuxième siège UDC vaudois, que ne justifient ni l'action de ce parti à Berne, ni la personnalité politique de ses candidats, n'a pas d'autre explication première que la surmédiatisation de l'étiquette UDC.

Le jeu sera facilité pour le parti radical

Le nouveau jeu politique, mais est-il nouveau, apparaissait clairement au fil des improvisations télévisées. L'UDC sera maintenue en situation minoritaire (un siège) au Conseil fédéral. D'une

part, elle n'est pas, par ses méthodes, *salonfähig*; d'autre part le Conseil fédéral ne peut pas affirmer sa volonté d'ouverture à l'Europe et accepter un anti-européen en son collègue. Mais la politique ultra-droite de l'UDC, fiscale et sociale, sera la bienvenue dans les votes au Parlement. Et le parti radical est mis en situation renforcée, pouvant faire savoir à un PDC trop centriste, ou à un parti socialiste trop insistant dans ses exigences sociales, qu'il y a des solutions de rechange à droite. D'abord une menace pour faire rentrer dans le rang. Le glissement à droite ne sera donc pas spectaculaire au niveau des personnes, mais sensible sur les objets concrets. La marge de manœuvre socialiste, singulièrement rétrécie. *ag*

CHAMBRES FÉDÉRALES

Le riche menu de la prochaine législature

LE PROCHAIN PARLEMENT aura à traiter de dossiers particulièrement importants. En matière énergétique, le débat sur les taxes d'incitation se poursuivra et une décision devra être prise sur l'ouverture du marché de l'électricité comme sur l'avenir de l'énergie nucléaire. Dans le domaine social, les députés s'attaqueront à la 11e révision de l'AVS et à celle du deuxième pilier. Par ailleurs, la maîtrise de l'évolution des coûts de la santé exigera d'affiner les mécanismes de la loi sur l'assurance maladie. Au chapitre des finances publiques, le Parlement tentera de mettre de l'ordre dans l'imbroglio des subventions en adoptant une nouvelle péréquation. Durant cette législature, il s'agira également de préparer le nou-

veau régime des finances fédérales en introduisant une fiscalité écologique. On peut encore mentionner la réforme de la formation professionnelle, le cadre légal indispensable au contrôle du génie génétique et la nouvelle conception de la défense.

Sur tous ces sujets, des compromis sont possibles qui réunissent des majorités substantielles. En matière de politique extérieure par contre, les relations de la Suisse avec l'Europe comme l'adhésion à l'ONU exigent des positions claires: c'est oui ou non. Toute réflexion sur la composition future du Conseil fédéral doit tenir compte de la spécificité de ce dossier. En adoptant des positions catégoriques en la matière, la majorité de l'UDC s'est placée hors-jeu. *jd*

Médias

LA PRESSE DÉCOUVRE le téléphone mobile. *Blick* vient d'introduire un service d'informations sportives SMS en collaboration avec «swisscom mobile»

CETTE FOIS C'EST définitif. *Sport* a cessé de paraître. C'est l'occasion de rappeler quelques titres de périodiques sportifs qui ont paru en Suisse romande quand le sport était encore en marge de la vie publique: *Le Sport suisse* (le plus solide avec plus de quarante ans de parution), *Pro Sport*, *Sporting*, *La Semaine sportive*.

UNE PAGE EN castillan du journal bilingue *La Pàgina* (22.11) compare les statistiques suisses et espagnoles sur le nombre d'Espagnols en Suisse. Alors que l'Instituto Nacional Español en compte 144 926, la Police fédérale des étrangers en compte 90 811. La différence semble due aux doubles nationaux. A propos, qui fait la comparaison entre le nombre des Suisses de l'étranger enregistrés dans les statistiques suisses et dans celles de leur pays de résidence? *cfp*

De l'incompétence ordinaire

Le syndicat des services publics vaudois a publié ses propositions de réforme du statut de la fonction publique. Au menu, les procédures de licenciement pour incompétences. Inventaire d'autres pistes en vue de valoriser le travail des fonctionnaires.

PEUT-ON HIÉRARCHISER différents degrés d'incompétences? Et si oui, à partir de quel degré une personne ne peut-elle plus occuper son emploi? Le projet de statut de la fonction publique entièrement rédigé, présenté par le syndicat des services publics vaudois, répond à ces deux questions par une formule simple: un fonctionnaire ne peut être licencié que pour «incompétence grave et persistante, dûment constatée».

Une réponse simple à des questions simples. La réalité pourtant est faite de complexité. Et il n'est pas certain que la fonction publique ait à gagner à devoir qualifier dans la loi le degré d'incompétence dont il faut faire preuve pour mériter un licenciement.

Une affaire de sécurité

Au chapitre de la complexité d'abord, peut-on accepter, pour n'importe quelle fonction, de maintenir à son poste une personne, disons, ordinairement incompétente? Un ingénieur, un chauffeur de camion, un instituteur incompétent ne font-ils pas courir des risques à la société s'ils doivent être maintenus à leur poste? Et un chef de service, simplement – et non pas gravement – incompétent, ne risque-t-il pas d'être rapidement insupportable pour ses subordonnés? Et un juge ou un policier «normalement» incompétents auront-ils encore l'autorité nécessaire pour faire respecter et leur fonction, et leurs décisions?

Non, décidément, la sécurité publique commande que les employés de l'Etat soient tout simplement compétents. Et tout comme il ne peut être exigé de chacune et de chacun d'être «très» compétent, on ne peut exiger de l'Etat qu'il maintienne à son poste une personne sous prétexte qu'elle n'est pas «gravement» incompétente.

Pour ce qui est de l'image de la fonction publique, injustement mauvaise dans une bonne partie du public, une telle disposition ne peut qu'avoir des effets catastrophiques. Ce qualificatif «grave» accolé à «incompétence» permettra aux railleurs de tous bords de renouveler à bon compte les plaisanteries sur les ronds-de-cuir et autres planqués dans les emplois publics.

Non, décidément, la défense de la fonction publique commande qu'il ne faille pas être «gravement» incompé-

tent pour qu'il soit possible de déplacer une personne ou de s'en séparer. Et cette procédure doit pouvoir être rapide et non pas devoir être étalée sur près d'une année avec plusieurs niveaux de recours, comme le prévoit le syndicat.

Pas assez de mobilité

Cela dit, le débat ne fait que commencer. Car il ne suffit pas que l'Etat puisse se séparer de ses employés incompétents, au demeurant fort peu nombreux, pour qu'il le fasse d'une part et que ses problèmes de ressources humaines soient résolus d'autre part.

Ce qui devrait être offert dans toutes les administrations publiques, c'est une véritable formation continue destinée à maintenir et à développer les connaissances spécifiques dans des métiers souvent très particuliers. Et, parallèlement à cette formation, ce sont des plans de carrière, un décloisonnement et un développement des responsabilités d'équipe plutôt qu'une organisation hiérarchisée dans laquelle les compétences ont toutes les peines du monde à s'exprimer. Avec pour but notamment de ne pas engager des personnes incompétentes et d'éviter qu'elles le deviennent en cours de carrière.

Ce qui est nécessaire aussi, c'est une culture de la mobilité à l'Etat, qui encourage les personnes à changer de poste, au besoin après une formation, avant d'être dépassées par la routine, par l'ennui ou par les compétences nouvelles de personnes plus jeunes et les exigences d'un métier qui a changé.

Or actuellement, l'organisation décourage généralement ce genre d'attitude: la formation se limite le plus souvent à des journées de cours à choix, certes de qualité, mais qui ne sont la plupart du temps pas inscrits dans un plan de formation à moyen ou long terme. Quant à la mobilité interne, elle reste perçue comme une punition si elle ne s'accompagne pas d'une promotion.

Ni l'Etat, ni ses employés, ne profiteront d'une disposition empêchant le déplacement ou le licenciement des rares incompétents ordinaires. Par contre, tout le monde aurait à gagner à une meilleure valorisation et à un développement des compétences des fonctionnaires, nombreuses et trop souvent sous-utilisées.

111

Redéfinir les entités territoriales

Luc Recordon, député vert au Grand Conseil vaudois, analyse, dans le cadre de notre série, les différents modèles de collaboration intercantonale.

TOUT MONTRE AUJOURD'HUI l'importance du mouvement remettant en question les entités territoriales existantes classiques. La situation est encore plus compliquée en Suisse, où les cantons sont de véritables Etats dotés d'une souveraineté originaire.[...]

Selon une première proposition, les échelons seraient la commune, la Confédération et l'Europe; selon une deuxième, il s'agirait de la commune, du canton et de la Confédération; une troisième perspective connaîtrait la commune, le macrocanton et l'Europe, avec sans doute un dépérissement progressif de la Confédération, distribuant ses compétences vers les macrocantons et vers l'échelon européen. Enfin, la proposition du statu quo amélioré reviendrait à conserver les trois niveaux classiques et à y ajouter l'Europe, étant entendu que le niveau cantonal serait de plus en plus complété par des concordats.

Cette dernière hypothèse apparaît présenter quand même un grand nombre d'inconvénients: la multiplication des échelons opacifie le système, le rend plus coûteux, complique le contrôle démocratique des institutions et l'accès aux prestations. En outre, le fait non seulement de maintenir le nombre d'échelons mais de l'augmenter est sans aucun doute défavorable à l'exercice des solidarités et plus encore à la mise en œuvre de l'égalité de traitement. Grand consommateur de ressources administratives, ce modèle n'est pas séduisant, même s'il peut constituer un instrument utile de manière transitoire.

Entre cantons et Confédération

Comment choisir donc entre les possibilités à trois niveaux? En définitive, cela revient à choisir entre la suppression (ou le dépérissement plus ou moins naturel) des cantons ou de la Confédération et, dans cette dernière hypothèse, de choisir entre le maintien des cantons traditionnels et la constitution de «macrocantons».

Rappel historique: la Confédération

existe formellement depuis 1291, mais dans son existence actuelle, elle date d'à peu près un demi-millénaire, c'est-à-dire de la période postérieure à la chute de Charles le Téméraire, qui est aussi celle de l'affirmation de la France comme Etat-nation, du déclin de la puissance militaire suisse et surtout de la Réforme. Les cantons ou, en tout cas, des entités proches ont en général une longévité plus grande: la plupart d'entre eux se sont constitués dans la première moitié du second millénaire, ce qui est manifeste en Suisse alémanique, où ils correspondent soit à des cantons campagnards puissants à l'époque, ou à des cantons urbains liés au développement de la bourgeoisie citadine; mais même en Suisse romande, pour ne prendre que Vaud à l'époque savoyarde, ils se sont forgés une identité antérieure à celle de la Confédération. Bien sûr, les frontières ont parfois un peu fluctué, mais en définitive pas beaucoup. Ce n'est qu'un indice, mais il est assez fort, d'une identité susceptible de mieux traverser les âges que celle de la Confédération.

À cela s'ajoute l'évident argument des langues; s'il serait aberrant de chercher à faire coïncider les entités du niveau intermédiaire, notamment «macrocantonal», avec les frontières linguistiques dans le cadre de la Confédération, cela devient en revanche tout à fait imaginable dans un contexte européen extraordinairement plurilingue par nature.

La qualité des prestations, par exemple en matière de formation et de santé ou de solidarité sociale, dépendra sans aucun doute de l'égalité de traitement, d'une harmonisation des conditions d'accès au service public. Cela devra toutefois se produire à l'échelle européenne, rendant sans pertinence le choix d'un niveau plus proche du canton ou plus proche de la Confédération.

Toute différente est l'approche sous l'angle de la diversité et de la décentralisation. C'est ainsi qu'aussi bien le risque d'uniformisation que la volonté de maintenir autant que possible une administration de proximité conduisent à préférer l'existence à long terme du niveau cantonal.

À ce stade de la réflexion, on est ainsi enclin à postuler le dépérissement de la Confédération, l'inutilité à long terme des efforts tendant ces prochaines décennies à améliorer grandement son fonctionnement, si ce n'est à titre d'exemple ou de «laboratoire politique»; les forces devraient plutôt se concentrer sur l'échelon cantonal et, bien entendu, sur les deux extrêmes de l'échelle, la commune d'une part et l'Europe d'autre part.

Entre cantons et macrocantons

Cela ne dit pourtant pas grand-chose du choix à faire entre le maintien de cantons dans leur cadre traditionnel ou la création de macrocantons. À vrai dire, il paraît difficile de dégager une tendance générale.

Vu de loin, il existe d'assez bons arguments en matière de solidarité, d'égalité de traitement, d'économie des moyens, pour envisager des regroupements institutionnels; le principal argument réside d'ailleurs dans la difficulté d'éviter entre les cantons traditionnels la création de nouvelles superstructures opaques et peu démocratiques. Mais il faudra tout de même examiner avec sérieux les propositions tendant à démocratiser la procédure concordataire.

D'un autre côté, il ne faut pas se cacher l'énorme investissement, en énergie humaine aussi bien qu'en ressources matérielles, et le temps qui pourrait être nécessaire, pour simplement fusionner deux ou trois (ou un peu plus) cantons. Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle?

Faute de pouvoir donner une réponse définitive dans un sens ou dans l'autre, mieux vaut sans doute faire en sorte que le débat se noue à l'échelle des cantons, où il est lancé, quitte à arriver à des résultats divergents d'une région à l'autre. Le risque réside dans la rupture de l'équilibre confédéral, soit que de trop grandes entités se constituent, éventuellement trop riches ou au contraire trop pauvres, écrasant ou se faisant écraser par les autres. [...]. Il s'agit en revanche d'un bon thème de débat. Qu'il s'ouvre donc! ■

Le développement durable: un projet nécessaire et salutaire

Par René Longet, directeur romand de la Société suisse pour la protection de l'environnement

Réflexion sur ce que la Suisse met en œuvre sous l'égide du développement durable, tant en matière de politique extérieure que dans diverses régions du pays.

LES EXIGENCES DU développement sont apparues dès les années soixante, celles de la protection de l'environnement dans les années soixante-dix. La nécessité de trouver une synthèse, un dénominateur commun entre ces exigences qui peuvent se contredire mais qui toutes deux sont impératives a conduit au niveau international à imaginer une synthèse, qu'on a aussi appelé un compromis historique: le développement durable.

L'idée du développement durable part du constat qu'il faut un développement: plus d'un quart de la population mondiale n'a pas accès à de l'eau propre ou à des soins adéquats, un humain sur cinq n'a pas de toit, un sur six est sans emploi. Mais la Terre ne peut donner que ce qu'elle a! Les forêts tropicales continuent de disparaître tout comme les sols et de nombreuses espèces. Les fonctions des océans et de l'atmosphère sont menacées, les ressources gâchées. Le développement ne peut être celui que nous connaissons. Il faut trouver un nouveau paradigme autour de deux affirmations:

- chaque habitant de la Terre a un même droit aux ressources de la nature;
- ces ressources doivent être maintenues à long terme.

Le développement durable exprime ainsi une double solidarité: entre tous les habitants actuels de la terre (solidarité dans l'espace) et avec les générations futures (solidarité dans le temps). C'est, avec la notion de droits humains, l'éthique de notre temps. Il impose de trouver un rythme de croisière soutenable, un juste milieu entre Nord et Sud. Il donne une direction au progrès scientifique et technique, répond à la quête du sens. Il est l'occasion d'intégrer écono-

mie, social et environnement au sein d'un tout cohérent. Enfin, il se réclame de la citoyenneté en ce sens qu'il ne se décrète pas mais se construit dans des processus impliquant la société civile et les pouvoirs élus.

Susciter l'engagement international

Conçu par une commission des Nations Unies, présidée par l'actuelle directrice générale de l'OMS, M^{me} Brundtland, dans un rapport rendu en 1987, le développement durable a été concrétisé au Sommet de la Terre de 1992, en particulier à travers l'Agenda 21 (Programme d'action pour le XXI^e siècle). Ce document décrit ce qu'il convient de faire dans des domaines comme la santé, la formation, l'habitat, l'eau, les déchets, les sols, les forêts, l'agriculture, etc. Des accords internationaux (sur la biodiversité, le climat ou la désertification), et plusieurs conférences internationales tenues depuis (sur l'alimentation, le social, l'habitat, etc.) précisent les engagements pris.

Pour la Suisse, le Conseil fédéral a adopté en 1997 la Stratégie nationale du développement durable. Il s'agit de renforcer les politiques de l'énergie, des transports, d'harmoniser les critères de l'engagement extérieur, de poursuivre la réforme de l'agriculture, d'orienter la promotion technologique et économique, de mettre en route la fiscalité écologique. La Stratégie est complétée par un Plan d'action santé et environnement. Selon une étude publiée début 1996 par les principales ONG d'environnement et de développement, la Suisse devrait améliorer les rendements de ses consommations d'énergie et de ressources d'un facteur 3 à 7, pour être conforme aux exigences du développement durable.

...mais aussi local

La mise en œuvre concerne également le niveau local. L'Agenda 21 demande en son chapitre XXVIII que les collectivités locales définissent d'ici 1996 «un mécanisme de consultation» afin de parvenir à un consensus sur un programme de développement durable: «il fau-

drait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un «programme Action 21 à l'échelon de la collectivité». Environ 2000 collectivités locales de par le monde sont actuellement engagées dans de tels processus.

En 1997, les Chambres fédérales ont demandé par voie de motion au Conseil fédéral d'encourager cantons et communes sur cette voie, et un programme de soutien a été lancé. Parmi les collectivités publiques engagées, on peut citer en particulier les villes de Zurich, Lausanne, Vevey et Neuchâtel, la région LIM Sion-Sierre ou le canton de Genève. À Genève c'est une ONG spécialisée qui a été mandatée pour effectuer le travail de préparation, la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE).

Pour Genève, une occasion de rassembler

Choisies en raison de leur pouvoir mobilisateur et de leur caractère novateur, les actions prioritaires proposées vont des préalables institutionnels (réforme de l'État et du découpage territorial, rôle actif au sein du Réseau Villes Santé de l'OMS, information, recherche et formation) aux projets très concrets (concernant l'alimentation, l'emploi, l'écologie industrielle, la biodiversité, les énergies renouvelables, le commerce équitable, la coopération au développement, l'habitat, les pollutions intérieures) en un tout équilibré. Chaque action implique toujours un large partenariat.

Cet automne, en fonction des résultats de la consultation qui vient de s'achever, le Conseil d'État genevois retiendra les actions qui seront mises en œuvre. Cela offre à Genève, qui en a bien besoin, l'occasion de rassembler au lieu de diviser, de coordonner au lieu de juxtaposer, d'agir au lieu de discourir. Bref, de se retrouver autour d'un projet fédérateur. ■

Articulez, on vous écoute

Entre science-fiction et réalité, le système d'écoutes «Echelon» fait parler de lui.

LE SYSTÈME D'ÉCOUTES «Echelon», vous connaissez? Non bien sûr. Jusqu'en 1998, personne n'en avait entendu parler, jusqu'à la publication d'un rapport du STOA, acronyme anglais de la Commission d'évaluation des choix technologiques et scientifiques du Parlement européen. «Echelon» est un réseau mondial d'interception des communications mis en place par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. La NSA, une agence américaine «concurrente» de la CIA coordonne l'ensemble. Jusque-là, rien de bien original. L'espionnage électronique a sans doute commencé avec le premier téléphone.

Données à contenu sensible

Mais citons Jean-Pierre Cloutier dans ses chroniques de Cybérie; selon lui, «Echelon» est «un système de surveillance qui s'étend au monde entier [...] pointé sur tous les satellites-clé d'Intelsat utilisés pour transmettre l'essentiel des communications téléphoniques, Internet, le courrier électronique, fax et télécopies dans le monde entier». Un réseau d'antennes est pointé en permanence sur les satellites de télécommunications, enregistre, décrypte et reconstitue la totalité de l'information transmise. Ce réseau terrestre est complété par des engins en orbite chargés d'enregistrer ce qui aurait pu échapper aux stations terrestres, essentiellement les transmissions de données par voie hertzienne.

Les données sont classées automatiquement dans des bases de données sans aucune intervention humaine. Elles ne sont pas retenues en totalité. Seules celles présentant un contenu «sensible» sont archivées et font l'objet d'une exploitation par des opérateurs humains. Le système fonctionne sur la base de mots clés et ne retient que les transmissions contenant les syntagmes sélectionnés.

Le système «Echelon» est aujourd'hui orienté vers le renseignement économique, mais n'importe quel thème pourrait tout à coup intéresser les commanditaires, de la candidature d'une ville aux Jeux olympiques jusqu'aux communications entre banques des

deux côtés de l'Atlantique. On comprend immédiatement pourquoi la Suisse est aussi concernée par «Echelon».

Les faits sont connus depuis dix-huit mois, révélés par le journal italien *Il mondo* et repris dans *Courrier international* en avril 1998. Visiblement ce sujet n'intéresse pas, peut-être à cause du côté science-fiction à la limite du crédible de cet incroyable dispositif. En septembre 1998, deux députés européens du groupe des verts et un de leurs conseillers ont présenté sans grands résultats un document à la Commission des libertés publiques du Parlement européen.

Adopter un code de conduite

Ils insistent bien évidemment sur la grave menace pour la liberté individuelle qui existe dès l'instant où monsieur tout le monde peut être espionné. La question est aussi économique. Les entreprises européennes... non britanniques ne bénéficient pas du système et souffrent donc d'un désavantage compétitif. Enfin, ils posent le problème de la confiance des membres de l'Union à l'égard de la Grande-Bretagne qui, en Europe, profite seule du système. La perfide Albion est de retour!

Le commissaire Bangeman affirma l'an passé au Parlement européen que personne n'avait vraiment de preuves de l'existence d'«Echelon», mais que, après tout, son existence était possible. En avril de cette année, l'action anti-«Echelon», fut relayée aux USA par l'ACLU (*American civil liberties union*), qui demande au Congrès d'enquêter sur les menaces que fait peser «Echelon» sur les droits civiques. Une cybermanif a été organisée le 21 octobre sur Internet. Un groupe d'hacktivistes (militants du réseau libre en sabir Internet) a essayé de saturer «Echelon» en échangeant une énorme quantité de messages contenant des mots-clés forcément repérés par le système comme Mossad, Ben Laden, Waco, etc. Cette démarche au résultat inconnu suscite bien sûr le plus grand des scepticismes.

Les députés verts demandent l'adoption d'un code de conduite et d'une législation internationale sur la protection des données. Alors, paranoïa ou

réalité? «Echelon» est-il vraiment ce *big brother* tapi dans l'ombre ou un système d'espionnage électronique perfectionné, certes, mais tout de même limité dans ses performances? Le nouveau Parlement doit absolument se préoccuper de ces questions. Mais il n'existe pas encore dans ce domaine en Suisse le réseau associatif et militant qui sert d'aiguillon au politique. Nous avons besoin d'une ATE ou d'une Déclaration de Berne des télécommunications. *jj*

Les références

Les articles de Jean-Pierre Cloutier sont disponibles chaque semaine à l'adresse:

<http://cyberie.webdo.ch/>

Les rapports du STOA sont disponibles sur des sites officiels, mais aussi critiques:

<http://www.cyber-rights.org/interception/stoa/ic2kreport.htm>

<http://www.europarl.eu.int/dg4/stoa/fr/publi/166499/execsum.htm>

Le rapport des députés verts au Parlement européen:

<http://www.ecolo.be/dossiers/BigBrother/Echelon980922.html>

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Forum: René Longet

Débat: Luc Recordon

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télocopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

Classement à risque

LES INDICATEURS DE performance, sans être une panacée, peuvent accompagner la nécessaire transformation du système des soins. Le classement des hôpitaux – dénoncé partout, utilisé partout – est certes timide en Suisse; mais parmi nombre d'exemples douteux, il est des exemples intéressants. En voici un.

Une étude new-yorkaise (30 hôpitaux, 6 ans) porte sur le pontage des coronaires, procédure où le taux de mortalité hospitalier doit a priori renseigner sur la qualité de l'équipe chirurgicale. L'accord de tous les acteurs est obtenu, le classement ne sera public qu'une fois que le calcul de l'indicateur aura été validé par l'ensemble des participants. L'indicateur de mortalité doit être ajusté à la gravité des cas,

et une saisie initiale d'environ 150 données (facteurs de risque) est requise. L'ajustement est répété pour tous les patients opérés dans l'année dans un même hôpital; c'est le taux de mortalité théorique, calibré encore selon la fréquence des cas légers ou lourds (pour éviter par exemple que les hôpitaux se mettent à n'opérer que les «bons» risques). Le classement se fait alors par le rapport entre ce taux théorique et le taux de mortalité observé.

Bilan: sur les trente hôpitaux, un seul a cessé l'activité de pontage coronaire; les 10% des chirurgiens les plus mauvais sont sortis du système new-yorkais (et pratiquent probablement ailleurs). L'influence sur les usagers est fugace (deux mois après publication du classement) et les médecins instal-

lés semblent peu faire usage de cette information, car ils continuent à utiliser leurs réseaux habituels.

Le classement agréé des hôpitaux doit être replacé dans les réseaux de soins, pensé dans une chaîne des soins. Les indicateurs sont calculés à la sortie de l'hôpital; or, certains patients vont décéder ailleurs, et, par exemple, la différence de mortalité hospitalière peut être un artefact lié aux durées de séjour. Une recherche à long terme sur les résultats des soins («outcome research»), centrée sur les patients, commence à être pratiquée en Suisse, notamment au CHU de Genève. *ge*

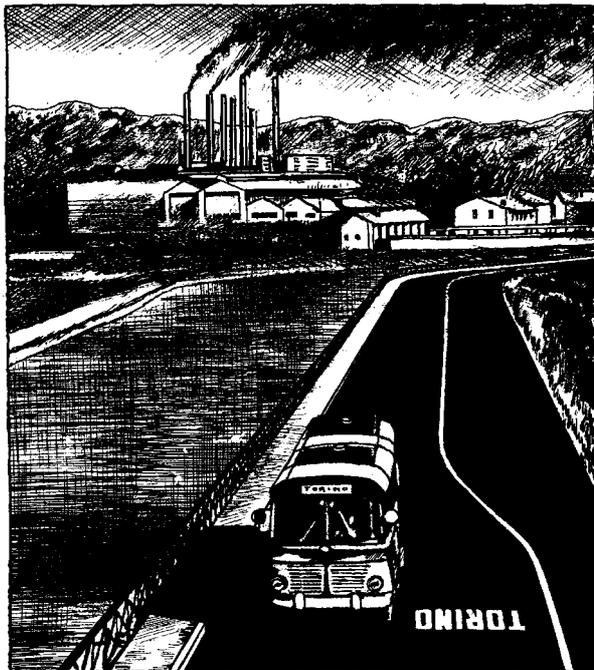
Source: *La Recherche*, octobre 1999; J.M. Gaspoz, *Médecine et Hygiène*, 55, 2030-5 (1997).

NOTE DE LECTURE

«Le vin n'a qu'un goût de brouillard» (Pavese)

MON PROFESSEUR DE philosophie, un abbé adepte de saint Thomas d'Aquin, devenu évêque depuis, nous interdisait de lire Nietzsche.

Motif: l'auteur, dangereux, pouvait conduire des adolescents au suicide ou à la rébellion. Cet avertissement, bien sûr, nous mena au réflexe inverse.



... Et Turin, la grande ville où tant d'usines noircissent le ciel :

Le lieu de ta personne est sûrement le boulevard turinois, élégant et modeste, printanier et estival, calme, discret et vaste, où est née ta poésie. La matière venait de plusieurs endroits, mais c'est là qu'elle prenait forme...

Le boulevard et le vieux café sur le boulevard furent ta chambre, ta fenêtre sur les choses...

Combien d'étudiants découvrirent *Ainsi parlait Zarathoustra* parce qu'il était soumis à l'index philosophico-ecclésiastique? Frédéric Pajak, dessinateur-écrivain s'est lancé sur les traces de Nietzsche, mais pas pour les mêmes raisons. C'est sans doute parce que la figure du père le hante: son père à lui, mort dans un accident de voiture, à trente-cinq ans, ses pères adoptifs, funambules errants, poètes, orphelins eux aussi. Nietzsche, Cesare Pavese: des destins croisés, dont le lien est plus sentimental, furtif, qu'historique. Leur ville-refuge, leur ville-tombeur, c'est Turin, pour tous les deux, cette cité à la beauté nonchalante et austère,

qui recueille les fantômes, cache les plaies, apaise ou attise les «immenses solitudes».

Frédéric Pajak en dresse le portrait; il jette des ponts entre dessin et écriture. Des rues, aux larges pavés, qu'on devine frappés par les foules, des gares, désertes, le fleuve, j'ai vu les grandes voilées blanches sur le Pô. Sous les traits sombres perce la lumière, derrière la nostalgie perdue, malgré tout, l'enchantement et le mystère des voix aujourd'hui silencieuses.

Mais l'écho des cœurs traverse le livre; l'enfance des deux écrivains, leurs amours, leurs déambulations affectives. On y rencontre les mères, les sœurs, les amantes, figées dans un album de famille recomposé par Pajak. Et dans ses portraits la solitude triste de Cesare Pavese répond à celle, plus fébrile, de Friedrich Nietzsche. Enfin, en un clin d'œil, apparaît Pinocchio: l'histoire d'un pantin naissant à l'enfance par l'amour d'un père aimant. Un bienheureux. *gs*

Frédéric Pajak, *L'immense solitude*, Puf, Paris, 1999.

Les dessins du livre de Frédéric Pajak sont exposées à la galerie ESF-Espace Saint-François, 12 place Saint-François, à Lausanne, jusqu'au 13 novembre (tél. 021/320.41.60).